

## PROGRAMME COLLECTIF DE LUTTE CONTRE LA BVD

Info 06/01/2020

Arrêté ministériel du 31 juillet 2019

Agissons ensemble !



### OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Stopper les pertes sanitaires et économiques de la BVD
- Faire chuter le nombre de bovins IPI le plus rapidement possible et éviter les contaminations de voisinage
- Qualifier les cheptels, et les bovins avec la garantie « Bovin Non IPI »
- Assurer la valorisation commerciale de nos bovins en France et à l'Étranger

### DÉPISTAGE OBLIGATOIRE DES VEAUX le plus rapidement après la naissance

#### Étape 1

Kit d'identification et de prélèvement BVD fourni par l'EDE



#### Étape 2

Mise en place de la boucle TST sur la pince spécifique à commander à l'EDE



#### Étape 3

Boucle d'identification oreille gauche  
Boucle TST de dépistage oreille droite  
sur le veau dès la naissance  
(moins de 7 jours recommandé)



#### Étape 4

Placer le tube sur le trocart  
Puis mettre l'échantillon dans le sachet plastique



#### Étape 5

Un échantillon par enveloppe  
 Marquer la date du prélèvement sur l'enveloppe



#### Étape 6

Envoi de l'échantillon dans les 48 h après prélèvement



### ANALYSES SUR VEAUX NAISSANTS ET GESTION DES RÉSULTATS

- Analyse PCR sur mélange de 10 cartilages maximum, avec reprise en PCR individuelle si mélange positif.
- **En cas de prélèvements inexploitable,**
  - Échantillon non analysable, ou envoyé plus de 15 jours après le prélèvement, ou retard de la Poste
  - Absence de date de prélèvement sur l'enveloppe,
  - Résultat d'analyse ininterprétable,
 l'animal doit de nouveau être prélevé dans les 7 jours suivant la transmission de l'information. Le GDS envoie un kit gratuit (boucle bouton + envoi + analyse) pour réaliser un nouveau prélèvement.
- **L'animal dépisté positif à l'analyse PCR en 1<sup>ère</sup> analyse (bovin infecté) doit être éliminé dans les 15 jours suivant la notification du résultat, vers l'abattoir ou l'équarrissage.**
- Si l'éleveur souhaite reconstrôler l'animal, un **2<sup>ème</sup> prélèvement** peut être effectué, par prélèvement de sang réalisé par le vétérinaire sanitaire entre **4 et 6 semaines** après le prélèvement initial.
- Si l'animal meurt, ou n'est pas reconstrôlé, il est considéré comme IPI (Infecté Permanent Immunotolérant).
- **Un jeune veau qui décèderait avant d'être bouclé doit être prélevé** afin de vérifier qu'il n'était pas IPI.
- Marquage informatique prévu des **ASDA avec mention « BVD : bovin non IPI » ou « reconnu IPI ».**

## PLAN D'ASSAINISSEMENT OBLIGATOIRE EN ÉLEVAGE INFECTÉ

- Troupeau infecté = mise en évidence d'un IPI, d'un infecté transitoire, de sentinelles positives, ou d'une séroconversion.
- **Vérifier le statut BVD de tous les animaux (pas connus Non IPI) du troupeau sous 1 mois**, par prélèvements de sang réalisés par le vétérinaire et analysés en PCR sur mélange de 20 sérums, ou par prélèvements de cartilage auriculaire réalisés par l'éleveur et analysés en PCR sur mélange de 10.
- **Dépister par PCR auriculaire tous les animaux naissant dans les 12 mois suivant l'élimination du dernier IPI** (dépistage réalisé dans le cadre général du protocole d'éradication).
- **Sortie des IPI** du troupeau dans les 15 jours **vers l'abattoir ou l'équarrissage**.  
Absence de mélange entre IPI et autres bovins durant le transport.

## COÛTS ET ACCOMPAGNEMENTS – 4,03 € HT/veau pour dépister la BVD

- **Élimination des IPI - Aide GDS = 50 à 100 € pour des bovins âgés de 180 jours au plus.**
- **En cas d'échantillon inexploitable, le GDS envoie une boucle bouton + analyse + frais de poste gratuits**, afin de réaliser un nouveau prélèvement de cartilage - **Aide GDS 100 % = 3,91 € HT/boucle.**

### Principaux tarifs HT - Aides GDS et Conseil départemental - Coût éleveur

Actions	Tarif	Aide GDS déduite	Aide CD remboursement	Coût éleveur	Aides GDS-CD/an Si 0,5% IPI-300 plans
<b>DÉPISTAGE NAISSANCE</b> ▪ Surcoût boucle préleveuse ▪ PCR mélange de 10 cartilages Comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif	1,83 € 3,20 €/veau	/ 1 €/veau	/ /	1,83 € 2,20 €/veau	150 000 €
<b>DÉPISTAGE PLAN D'ASSAINISSEMENT</b> ▪ Sur sang Visite de mise en place - Forfait vétérinaire Prise de sang Bovins ≥ 3 mois - PCR mélange de 20 sérums Comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif Bovins < 3 mois - PCR individuelle ▪ Sur cartilage auriculaire PCR mélange de 10 cartilages Comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif Boucle bouton identifiée à l'animal (Commande GDS) ▪ Euthanasie veau 50 kg (+1 €/10kg au-delà de 50 kg)	88,26 € 2,94 € 9,50 €/bv 19,50 € 9,50 €/bv 1,55 € 45,30 €	25 € / 25 % 25 % 25 % / /	/ / 25 % 25 % 25 % / /	63,26 € 2,94 € 4,75 €/bv 9,75 € 4,75 €/bv 1,55 € 45,30 €	7 500 € 150 000 €
<b>ÉLIMINATION DES IPI (≤ 180 jours)</b> ▪ Mâle laitier ▪ Mâle croisé lait/viande, femelle laitière ▪ Mâle et femelle allaitante		50 € 100 € 100 €	/ / /	/ / /	70 000 €
<b>INTRODUCTIONS</b> ▪ Bovins ≥ 3 mois - PCR mélange de 20 sérums Comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif ▪ Bovins < 3 mois - PCR individuelle	5,70 €/bv 9,50 €	/ /	100 % 100 %	0 € 0 €	90 000 €

#### Premiers résultats du 01/08/2019 au 31/12/2019

- 36 973 veaux analysés
- 182 veaux PCR positive (0,5 %) dépistés dans 62 exploitations